

valeurs de grand chemin; à tel point que l'ambassadeur de France à Berne a élevé, à plusieurs reprises, d'énergiques réclamations auprès du Conseil Fédéral.

"Le Conseil Fédéral a interprété à sa façon les paroles de M. de Chaudordy, qui avait tenu à insister sur les réclamations. d'ailleurs conciliantes, de son Eminence l'archevêque de Besançon.

"A son tour, le Gouvernement bernois a trouvé moyen de dénaturer les intentions de son Eminence l'archevêque de Besançon. Il a adressé à ses agents une circulaire où il est dit que l'archevêque de Besançon a interdit à tout son clergé de se rendre sur le territoire suisse pour y exercer les fonctions pastorales ou ecclésiastiques.

"Mais, ajoute cette circulaire, l'archevêque désirant que le gouvernement de Berne veuille bien permettre que les prêtres français assistent, à leur lit de mort, les citoyens français établis sur le territoire de Berne et qui voudraient avoir recours à leur ministère, le gouvernement a accédé à ce désir, à condition toutefois que les prêtres français appelés sur le territoire suisse n'abusent pas de la permission qui leur est ainsi accordée et qu'elle se borne aux localités francophones.

"Ce document a fait rumeur dans le Jura et n'a pas tardé à être porté à la connaissance de son E. l'archevêque de Besançon, qui a publié aussitôt un démenti catégorique.

"Ce démenti a paru dans la Liberté de Fribourg et a été reproduit dans tous les journaux catholiques de la Suisse.

"M. Badinheimer, le satrape bernois, ne s'est pas laissé décourager pour autant, et faisant appel à son audace ordinaire, il a traité, dans un document public, l'archevêque de menteur et a menacé de le confondre au moyen de pièces qu'il produira inécessamment.

— La dernière espérance des catholiques du Nouveau-Brunswick dans la justice de leurs réclamations vient de tomber. D faits par la majorité protestante et fanatisée qui gouverne la Province voisine, nos coreligionnaires croyaient être plus heureux en Angleterre, dans ce pays si renommé par la liberté qu'il accorde à tous les cultes. Mais cet espoir vient d'être frustré et la justice anglaise n'est pas plus équitable que le fanatisme new-Brunswickois.

Voici, à ce sujet, la teneur d'une dépêche envoyée de St. Jean N. B. en date du 17 juillet :

"Aujourd'hui on a reçu par le cab'ot une dépêche du Procureur Général King, qui se trouve actuellement en Angleterre, annonçant que l'appel au sujet de la loi des Ecolles du Nouveau-Brunswick a été rejeté par le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté sans même entendre les avocats du Gouvernement local."

A nos puissants du jour, ministres fédéraux qui, pendant nos dernières élections générales, vous vous êtes constitués nos champions et catholiques du Nouveau-Brunswick, qui vous vous êtes engagés à redresser les torts dont ces derniers souffrent, il est temps maintenant d'agir. Nos coreligionnaires persécutés vous demandent de remplir vos promesses, montrez leur que ces promesses de votre part n'étaient pas un simple engin d'élection.

L'acte qui consacrera l'union des Provinces de l'Amérique Britannique doit protection à toutes les minorités, quelle que soit leur nationalité et à quelque croyance qu'elles appartiennent. La minorité catholique du Nouveau Brunswick est persécutée par une majorité protestante poussée par le plus stupide fanatisme, que cet acte accomplisse donc son devoir; et puisque vous, ministres fédéraux, vous êtes tout-puissants aujourd'hui, faites amender l'acte si c'est nécessaire. Ceux qui nous ont précédés au pouvoir, direz-vous,

ont refusé de se rendre aux désirs des catholiques; mais ce n'est pas là une raison de marcher sur leurs traces, n'êtes-vous pas à la tête de la Confédération pour faire mieux que vos prédécesseurs ?

### Education des abeilles, avantages qu'elle présente

L'Apiculture (culture des abeilles) est aussi productive qu'intéressante. Je ne crains pas d'affirmer que c'est la branche de l'économie agricole qui procure les plus beaux bénéfices avec le moins de déboursés, lorsqu'elle est faite avec savoir et intelligence, et que la localité est favorable. Elle est faite avec savoir toutes les fois que celui qui s'y adonne est éclairé sur les soins qu'il doit donner aux abeilles et sur les opérations qu'il peut pratiquer sur les ruches. Elle est faite avec intelligence quand ces soins sont appliqués et ces opérations pratiquées en temps convenable et avec art.

Lorsque l'on veut faire de l'apiculture par spéculation, il faut d'abord étudier, tant sous le rapport des fleurs et des produits qu'elles peuvent donner, que sous celui du débouché de ces produits, la localité où l'on veut placer son rucher et opérer; il faut ensuite étudier la manière de procéder de ceux qui possèdent déjà des abeilles, et observer leur mode de culture, afin de les imiter dans ce qui de rationnel ce mode et d'en rejeter le reste, c'est-à-dire d'innover là où la méthode suivie est défectueuse.

Si l'on pense que tel ou tel système de ruche convienne mieux que celui en usage dans la localité, on l'adoptera; mais on ne l'adoptera définitivement qu'après plusieurs essais, et surtout des essais comparatifs avec d'autres ruches perfectionnées. On se fera peu au dire des auteurs et des rucheromanes, qui prétendent que la ruche qu'ils ont inventée, améliorée ou copiée est la meilleure et la seule bonne.

On ne se lieur pas davantage aux recettes et aux secrets merveilleux que prétendent posséder seuls quelques habiles. La science n'a point de secrets particuliers, et ne connaît de sorciers que ceux qu'elle fait.

Dans les localités où les produits sont abondants et leur placement avantageux, on peut obtenir jusqu'à 40 pour cent et même plus de bénéfice sur le capital consacré à l'industrie abeillière. Mais beaucoup de localités favorables donnent moins, parce que les produits sont inférieurs, et qu'on ne sait pas en tirer parti; parce que souvent ils sont mal préparés; parce qu'enfin l'apiculteur ambitieux prend trop aux ruches et les affaiblit tellement, qu'il les perd l'hiver ou n'en obtient rien l'année suivante. C'est ainsi qu'on n'a souvent que 10 ou 15 pour cent lorsqu'on pourrait avoir le double et même le triple. Les bêtes s'attaquent pas ce chiffre dans les localités qui n'ont pas de fleurs ni de bois, et où la culture est spécialement en céréales ou en vignes. C'est à force de soins qu'on parvient à obtenir quelques résultats dans ces localités. Il en est même où les bénéfices sont insignifiants, mais ce sont les plus rares.

La culture des abeilles est toujours avantageuse, lors même qu'on ne la fait pas par spéculation, c'est-à-dire lorsqu'on ne se propose pas de vendre ses produits. Il n'est point de ferme, point d'habitation rurale environnée de prairies naturelles ou artificielles, de bois, de lundes, de fleurs mellifères enfin, qui ne puisse avoir un rucher d'une trentaine de ruches, lesquelles produiront annuellement au moins 200 livres de miel, qu'on saura toujours utiliser, soit comme condiment ou douceur propre à la préparation et à la conservation de fruits confits, soit enfin au façonnement de boissons pour l'usage de la maison.

Si le miel n'est plus indispensable comme condiment, que le sucre remplace la plupart du temps, il l'est encore dans la préparation de certains sirops, pour l'édulcoration des tisanes, et pour ses usages dans la médecine vétérinaire; il est très-utile employé au façonnement de boissons alimentaires, pouvant jusqu'à un certain point remplacer le vin. On sait que les hydromiels liquoreux valent les bons vins du Midi. A Paris et en Angleterre, on fabrique, avec des vins inférieurs et du miel, des vins fins factices, des madders et des alliantes qui s'ils n'ont pas le bouquet des naturels, ne laissent pas que d'être très-sains et très-bienfaisants, avantages que n'ont pas toutes les boissons factices. Avant l'introduction de la vigne en France, la boisson la plus consommée